



La charte de SILENCE, ON LIT !

Six règles du temps de lecture

1. **Le silence : il est absolu, respecté par tous, et implique de lire tout bas.**
2. **« SILENCE, ON LIT ! », c'est tous les jours.**
3. **De 14h00 à 14h15.**
4. **La participation de tous : l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement arrête toute activité et se met à lire.**
5. **La lecture de livres : une lecture qui peut ainsi s'inscrire dans la durée.**
Pas de magazines, de journaux, de livres scolaires, ni de propagande.
Pas de lecture sur tablette ou smartphone.
La lecture doit porter sur des œuvres de fiction ou de réflexion.
6. **La liberté : chaque lecteur est libre de ses choix, à condition de puiser dans la littérature classique ou contemporaine : roman, essai, théâtre, poésie, BD.**
On peut lire dans la langue de son choix.